

## Présentation du dispositif d'insertion professionnel

CapEmploi est un dispositif intercommunal d'insertion pour les jeunes en rupture de formation ou de projet professionnel, qui est né d'une expérience commune sur notre région.

Ces dernières années, l'augmentation du nombre de situations préoccupantes de jeunes en rupture, majeurs et mineurs, se retrouvant sans projet ni activité, a fait réagir les autorités et les travailleurs sociaux de la région. Le manque de perspectives de ces jeunes à ce stade les pousse inévitablement à se renfermer sur eux-mêmes, perdre contact avec les réalités quotidiennes de la vie en société et l'estime de soi en prend dès lors un grand coup.

Face à cette réalité, politiques et professionnels du social de la Champagne se sont ainsi mobilisés en faveur de ces jeunes communiens pour mettre en commun ce dont ils disposent : des professionnels et du travail.

En effet, depuis de longues années, les mairies proposent à différentes occasions et périodes de l'année des « petits jobs » de durée variable, autant pour des tâches administratives qu'aux services extérieurs et aux conciergeries. Ces emplois favorisent un nombre important d'expériences valorisantes, socialisantes, intergénérationnelles et formatives, et offrent par la même occasion la possibilité aux jeunes de gagner un peu d'argent de poche, prémices d'une future autonomie financière.

Les Communes de Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral ont donc décidé d'offrir des places de stage auprès de leurs services, mettant ainsi à disposition de ces jeunes, « leurs jeunes », un moyen de reprendre pied socialement et réintégrer un processus formateur vers une profession.

Depuis 2011 le dispositif s'est adjoint une antenne de suivi et d'insertion professionnelle chapeauté par l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière de Genève (OSEO) permettant un accompagnement global du parcours des jeunes, et on le nomme « antenne CapEmploi ».

## But et principe

Les stages ont avant tout pour but de remobiliser les jeunes de 15 à 25 ans, momentanément à l'arrêt dans leur processus de formation, pour ainsi leur redonner la possibilité de s'intégrer dans une activité socialisante et pour leur permettre de reprendre confiance dans leurs aptitudes.

Le principe est de fournir un stage de travail pratique à mi-temps, et de proposer en parallèle un soutien dans la formulation d'un projet de formation et/ou d'un projet professionnel et une aide dans la recherche d'une place d'apprentissage, dans une école ou dans un emploi spécifique.

Cette seconde partie se réalise avec l'aide de partenaires professionnels dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle (OCE, OFPC, etc.), mais surtout, depuis 2011, grâce à l'antenne CapEmploi. Cette dernière propose également aux jeunes plus proches du monde du travail des stages dans les entreprises privées.

## Public cible

Le public cible du dispositif est, de façon générale, tout jeune de 15 à 25 ans se retrouvant sans formation, sans activité, sans projet pour l'avenir, ou encore en difficulté à se confronter au monde de l'emploi. Les participants potentiels doivent présenter une fragilité et/ou une instabilité telle qu'ils ne peuvent momentanément envisager un stage dans une entreprise privée. Toutefois, une volonté de s'engager au moins à court terme dans le processus de CapEmploi, avec la signature d'un contrat de stage de mobilisation, ainsi que l'acceptation d'un suivi d'insertion est impératif.

Sont également concernés par ce dispositif, les jeunes pouvant intégrer des stages dans les entreprises privées, mais qui, du fait de leur fragilité, ont besoin d'un accompagnement personnalisé. En finalité, ces stages doivent être un moyen de révéler et de valoriser les capacités et compétences du jeune. Ils permettent également de valider son projet professionnel.

Les référents des jeunes (les travailleurs sociaux) vont analyser les différentes situations des jeunes et les orienter, si nécessaire, vers le conseiller en insertion de l'antenne CapEmploi.

## Accès au dispositif

Il existe quatre portes d'entrée dans le dispositif pour les jeunes provenant des 9 Communes partenaires :

- les TSHM de la FASe
- les Services sociaux des Communes de Bernex et Confignon
- l'Hospice général
- l'antenne CapEmploi.

Le plus fréquemment les trois premières portes peuvent permettre au jeune d'accéder directement à un stage, assorti d'un accompagnement. Dès le moment où le jeune est pris en charge par l'antenne, le conseiller en insertion devient son référent principal et suit donc son stage et son processus d'insertion. Les travailleurs sociaux (FASe, Communes et HG) restent dès lors, au besoin, les ressources sur le versant social-santé du suivi des jeunes.

Il est enfin possible que des jeunes accèdent directement à un stage CapEmploi par le biais de la permanence CapEmploi.

## Stages

Selon la distance à l'emploi des jeunes inscrits dans le dispositif, il existe 4 types de stages. Les stages de mobilisation, de découverte, d'orientation et d'intégration.

Le **stage de mobilisation** est destiné aux jeunes les plus éloignés du marché du travail, afin de leur permettre de reprendre confiance, de retrouver un rythme ainsi que d'évaluer leur capacité à intégrer le monde du travail. Ce type de stage est proposé par les Communes du dispositif. La durée peut osciller entre 2 semaines (période minimum d'essai) et 3 mois, voire même être prolongée, dépendamment des objectifs poursuivis par le stagiaire.

Ce stage s'effectue à 50 % (idéalement les matinées) afin de permettre aux jeunes de faire en parallèle leurs recherches pour un apprentissage ou une formation.

Un contrat tripartite à objectifs est signé entre le jeune, ses parents s'il est mineur,

l'employeur (la Commune proposant le stage) et le référent du jeune. Parallèlement, un contrat de travail en bonne et due forme pour la durée du stage est signé entre l'employeur et le jeune stagiaire.

Des entretiens d'évaluations intermédiaires et finales sont prévus ; un rapport intermédiaire et un rapport final sont rédigés par le référent du jeune.

Un certificat final de stage est fourni au stagiaire par l'employeur (Mairie) à la fin de la période de stage.

Le nombre de places de stage à disposition au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est d'une 15aine.

Dans certains cas, le stage peut être assorti de conditions supplémentaires, dont l'encouragement au démarrage d'un suivi psychologique.

Le **stage découverte** est destiné aux jeunes ayant défini leur projet professionnel avec les conseillers en insertion de CapEmploi. Comme l'indique son nom, il sert à découvrir le métier et à confirmer la cible professionnelle. Il est d'une durée de 3 à 5 jours. À la fin du stage, l'employeur remplit une fiche d'évaluation.

Le **stage d'orientation** est proposé une fois la cible professionnelle validée. Il permet de développer les compétences de bases nécessaires au métier, de confirmer le choix du projet de formation et de se faire évaluer par des professionnels de la branche. Il facilite l'intégration du stagiaire sur le marché du travail et de la formation par une activité récente. Il est d'une durée de 2 à 3 semaines. L'employeur remplit une fiche d'évaluation en fin de stage.

Le **stage d'intégration** est davantage utilisé par les entreprises dans le cadre du SPAP (préapprentissage). Il permet d'approfondir les connaissances du métier et de se familiariser avec les différentes activités de la profession. Il favorise l'intégration dans l'équipe et prépare pour une place d'apprentissage pour la rentrée. Il est d'une durée de 3 semaines à 3 mois.

### Rémunération et mesure d'encouragement

La rémunération du stage de mobilisation est toujours de CHF 100.-- par semaine de 5 jours de travail à 50 %. Cette dernière n'est pas un salaire, elle est considérée comme une contre-prestation, un dédommagement.

Une rémunération supplémentaire d'encouragement d'un montant de CHF 50.-- par semaine est versée en fin de contrat, quelle que soit sa durée, sous forme d'un versement unique, dans la mesure où les objectifs de stage sont atteints.

Les stages de découvertes et d'intégration ne sont pas rémunérés.

La rémunération du stage d'intégration est l'équivalent du salaire de la première année d'apprentissage.

### Accompagnement

Depuis 2011, l'accompagnement des jeunes du dispositif CapEmploi est essentiellement assuré par l'antenne CapEmploi, située au Forum des jeunes de Bernex. Cette antenne est cofinancée par les Communes du dispositif ainsi que par des bailleurs de fonds privés.

En effet, parallèlement aux stages proposés, un accompagnement d'orientation et d'insertion

professionnelle est assuré par des professionnels de l'insertion de façon à donner aux jeunes toutes les chances en vue d'une intégration durable. Ce suivi s'adapte toutefois aux besoins des jeunes et peut donc prendre deux formes.

1. Conseils en orientation et insertion lors d'une permanence.
2. Un processus d'aide personnalisée avec plusieurs étapes :
  - ✓ analyser la situation globale (niveau scolaire, formation, expérience professionnelle, social-santé)
  - ✓ répertorier les intérêts, les compétences et les expériences
  - ✓ élaborer un projet professionnel
  - ✓ renforcer les compétences
  - ✓ préparer un dossier professionnel
  - ✓ postuler pour des stages et/ou des formations
  - ✓ effectuer le suivi des stages.

En cas de besoin, l'aspect social-santé du suivi est assuré par les travailleurs sociaux du dispositif.

Il est important de rappeler que l'accompagnement de CapEmploi est assuré en partenariat avec les institutions cantonales, ainsi l'antenne ne prend pas en charge les jeunes scolarisés, censés donc être suivis par d'autres professionnels (les conseillers sociaux des CO, l'OFPC, les SEMO, etc.).

Enfin, dès l'entrée en formation ou en apprentissage, un suivi en cours de formation peut être garanti par un partenariat avec le GSI (Groupe de Suivi Individualisé de l'OFPC) lorsque la situation du jeune reste fragile.

## Partenaires

Les partenaires impliqués dans le dispositif sont :

### 9 Communes de la Champagne

- Aire-la-Ville
- Avully
- Avusy
- Bernex
- Cartigny
- Chancy
- Confignon
- Laconnex
- Soral

### 5 institutions:

- la FASe, les TSHM de la région « Rhône-Aire »
- l'OSEO Genève
- l'Hospice général, secteur « Champagne »
- l'Office pour l'orientation, de formation professionnelle et continue (OFPC – DIP)
- l'Office cantonal de l'emploi (OCE).

PR-EG/mai2016